

DEC201037INP

Décision portant cessation de fonctions de Monsieur Amine CASSIMI et nomination de Madame Isabelle MONNET, directrice par intérim de l'unité mixte de recherche UMR6252 intitulée Centre de recherche sur les Ions, les Matériaux et la Photonique (CIMAP)

LE PRESIDENT - DIRECTEUR GENERAL,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 24 janvier 2018 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu la décision DEC920520SOSI du 24 juillet 1992 modifiée portant organisation et fonctionnement des structures opérationnelles de recherche ;

Vu la décision DEC161216DGDS en date du 16 décembre 2016 portant création et renouvellement des unités mixtes de recherche contractualisées ;

Vu l'accord des partenaires ;

Vu l'avis du conseil de laboratoire ;

DECIDE :

Article 1^{er}

I. Il est mis fin aux fonctions de M. Amine CASSIMI, directeur de l'unité mixte de recherche susvisée, démissionnaire, à compter du 1^{er} septembre 2020.

II. A compter de cette même date, Mme Isabelle MONNET, chercheur au Commissariat à l'Energie Atomique et aux Energies Alternatives, est nommée directrice par intérim de l'unité mixte de recherche susvisée jusqu'au 31 décembre 2020.

Article 2

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 28 juillet 2020

Le président - directeur général
Antoine Petit



DECISION PORTANT NOMINATION D'UN ASSISTANT DE PREVENTION

Les représentants ci-dessous désignés par leurs signatures,

Vu le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique, notamment les articles 4, 4-1 et 4-2 ;

Vu les règlements intérieurs des établissements signataires ;

Vu la circulaire du 10 avril 2015 relative à la diffusion du guide juridique d'application des dispositions du décret n°82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail, ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu l'instruction générale pour la santé et la sécurité au travail à l'Inserm (notamment le paragraphe 2.3.3) ; ainsi que l'instruction relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

Vu la proposition de Monsieur D'ANGELO Yves, Directeur du Laboratoire J.A. Dieudonné (UMR 7351) validée en conseil de laboratoire le 25 juin 2020 ;

DÉCIDENT

Article 1 – Monsieur THOMIN Jean-Louis, (Ingénieur d'études, CNRS), est nommé assistant de prévention de l'unité 7351, intitulée Laboratoire J.A Dieudonné, à compter du 1^{er} juin 2020 et situé à cette adresse :

Laboratoire J.A Dieudonné
Parc Valrose
28 Avenue Valrose
06108 Nice Cedex 02

Article 2 – Monsieur THOMIN Jean-Louis a suivi la formation prévue à l'article 4-2 du décret du 28 mai 1982 susvisé, les jours suivants : 12/03, 22/06, 23/06, 30/06 et 02/07/2020.

Article 3 - Pour l'exercice de ses missions, Monsieur THOMIN Jean-Louis est placé sous l'autorité de Monsieur D'ANGELO Yves, Directeur du Laboratoire J.A. Dieudonné

Article 4 – Cette mission s'exercera conformément aux instructions susmentionnées des différents établissements signataires de cette décision et fera l'objet d'une lettre de cadrage établie par Monsieur D'ANGELO Yves, Directeur du Laboratoire J.A. Dieudonné et explicitant notamment les liens entre les assistants de prévention de la structure si plusieurs assistants sont nommés.

Article 5 – THOMIN Jean-Louis sera sous le lien fonctionnel des conseillers de prévention des différents établissements signataires de la présente décision.

Fait à Nice, le 06/07/2020 Le Directeur du laboratoire, Yves D'ANGELO



Fait à Nice, le :

Le Président d'UCA, Jeanick BRISSWALTER

Pour le Président d'Université Côte d'Azur

et par délégation,
Le Vice-Président

Patrimoine, Infrastructure, accessibilité
et développement durable

Marc DALLOZ

Fait à Sophia, le 23/07/2020

Pour le président directeur général du CNRS

La Déléguée Régionale CNRS Côte d'Azur, Aurélie PHILIPPE



DECISION PORTANT NOMINATION D'UN ASSISTANT DE PREVENTION

Les représentants ci-dessous désignés par leurs signatures,

Vu le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique, notamment les articles 4, 4-1 et 4-2 ;

Vu les règlements intérieurs des établissements signataires ;

Vu la circulaire du 10 avril 2015 relative à la diffusion du guide juridique d'application des dispositions du décret n°82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail, ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu l'instruction générale pour la santé et la sécurité au travail à l'Inserm (notamment le paragraphe 2.3.3) ; ainsi que l'instruction relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

Vu la proposition de Monsieur COUNILLON Laurent, Directeur du Laboratoire de Physio Médecine Moléculaire (LP2M), UMR 7370 validée en conseil de laboratoire le 12/Juliet/2019 ;

DÉCIDENT

Article 1 – Madame JARRETOU Gisèle, (Assistante ingénieur, CNRS), est nommée assistante de prévention de l'unité 7370, intitulée Laboratoire de Physio Médecine Moléculaire (LP2M), à compter du 01/09/2019 et situé à cette adresse :

LP2M - CNRS-UNS UMR 7370
Université Nice Sophia Antipolis
Faculté de Médecine - 3ème étage - Tour Pasteur
28, Avenue de Valombrose
06107 Nice cedex 2

Article 2 – Madame JARRETOU Gisèle a suivi la formation prévue à l'article 4-2 du décret du 28 mai 1982 susvisé, les jours suivants : 12/03, 22/06, 23/06, 30/06 et 02/07/2020.

Article 3 - Pour l'exercice de ses missions, monsieur Madame JARRETOU Gisèle est placée sous l'autorité de Monsieur COUNILLON Laurent, Directeur du Laboratoire de Physio Médecine Moléculaire

Article 4 – Cette mission s'exercera conformément aux instructions susmentionnées des différents établissements signataires de cette décision et fera l'objet d'une lettre de cadrage établie par Monsieur COUNILLON Laurent, Directeur du Laboratoire de Physio Médecine Moléculaire et explicitant notamment les liens entre les assistants de prévention de la structure si plusieurs assistants sont nommés.

Article 5 – Madame JARRETOU Gisèle sera sous le lien fonctionnel des conseillers de prévention des différents établissements signataires de la présente décision.

Fait à Nice, le 22/07/2020
Le Directeur du Laboratoire de Physio
Médecine Moléculaire, COUNILLON
Laurent

Fait à Nice, le :
Le Président d'UCA, BRISSWALTER Jeanick

Fait à Sophia, le 23/07/2020
Pour le président directeur général du CNRS
La Déléguée Régionale CNRS Côte d'Azur, PHILIPPE Aurélie



Pour le Président d'Université Côte d'Azur
et par délégation
Le Vice-Président
Patrimoine, infrastructure, accessibilité
et développement durable

Marc DALLOZ



Décision portant cessation de fonctions de M. CORINUS Alain, assistant de prévention (AP)¹ au sein de l'unité UMR 7370 intitulée Laboratoire de Physio Médecine Moléculaire (LP2M)

LA DIRECTRICE/ LE DIRECTEUR

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu la circulaire du 10 avril 2015 relative à la diffusion du guide juridique d'application des dispositions du décret n°82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail, ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu l'instruction INS122942DAJ du 1^{er} décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

Vu l'instruction INS123273DRH du 28 décembre 2012 relative à l'indemnisation des assistants de prévention ;

Vu la décision DEC150802DR20 du 02 Mars 2015 portant nomination de M. CORINUS Alain aux fonctions d'AP,

DECIDE :

Article 1^{er} :

Il est mis fin aux fonctions d'assistant de prévention (AP) exercées par M.M. CORINUS Alain, dans l'unité du CNRS n°7370, à compter du 31/07/2020

Article 2 :

La présente décision sera publiée au Bulletin Officiel du CNRS.

Fait à Valbonne, le 27/07/2020

Le Directeur du Laboratoire de Physio Médecine Moléculaire,
COUNILLON Laurent

Visa de la déléguée régionale du CNRS, PHILIPPE Aurélie

Laurent COUNILLON, Directeur



**DECISION PORTANT NOMINATION
D'UN ASSISTANT DE PREVENTION****Les représentants ci-dessous désignés par leurs signatures,****Vu le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique, notamment les articles 4, 4-1 et 4-2 ;****Vu les règlements intérieurs des établissements signataires ;****Vu la circulaire du 10 avril 2015 relative à la diffusion du guide juridique d'application des dispositions du décret n°82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail, ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;****Vu l'instruction générale pour la santé et la sécurité au travail à l'Inserm (notamment le paragraphe 2.3.3) ; ainsi que l'instruction relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;****Vu la proposition de Monsieur NOSELLI Stéphane, Directeur de l'Institut de Biologie Valrose (IBV), UMR 7277, validée en conseil de laboratoire le 22/07/2020 ;****DÉCIDENT****Article 1 – Madame LOUBAT Agnès (IEHC CNRS), est nommée assistante de prévention de l'unité n°7277, intitulée Institut de Biologie Valrose (IBV), à compter du 22/07/2020 et situé à cette adresse :**Institut de Biologie Valrose (IBV)
UCA - UFR Sciences - Parc Valrose
28 Avenue de Valrose
06108 Nice**Article 2 – Madame LOUBAT Agnès a suivi la formation prévue à l'article 4-2 du décret du 28 mai 1982 susvisé, les jours suivants : 12/03, 22/06, 23/06, 30/06 et 02/07/2020.****Article 3 - Pour l'exercice de ses missions, Madame LOUBAT Agnès est placée sous l'autorité de Monsieur NOSELLI Stéphane, Directeur de l'Institut de Biologie Valrose (IBV)****Article 4 – Cette mission s'exercera conformément aux instructions susmentionnées des différents établissements signataires de cette décision et fera l'objet d'une lettre de cadrage établie par Monsieur NOSELLI Stéphane, Directeur de l'Institut de Biologie Valrose (IBV) et explicitant notamment les liens entre les assistants de prévention de la structure si plusieurs assistants sont nommés.****Article 5 – Madame LOUBAT Agnès sera sous le lien fonctionnel des conseillers de prévention des différents établissements signataires de la présente décision.**Fait à Nice, le 23/07/2020
Le Directeur de l'Institut de Biologie Valrose, NOSELLI StéphaneStéphane NOSELLI / Directeur
Institut de Biologie Valrose (IBV)
CNRS UMR7277 - 1 rue URSI - UNSFait à Nice, le 27/7/20
Le Président d'UCA, BRISWALTER JeanickFait à Sophia, le 28/07/20
Pour le président directeur général du CNRS
La Déléguée Régionale CNRS Côte d'Azur, PHILIPPE Mireille**Université Côte d'Azur
Le Président**

Pour le Président d'Université Côte d'Azur

Jeanick BRISWALTER

Le 1er Vice-Président

Affaires Institutionnelles et moyens

Emmanuel TRIC

27/07/2020 à 1